



Assemblée générale association loi 1901

Par **zitoune32**, le **19/03/2015** à **16:32**

Bonjour,La convocation à l'assemblée générale annuelle du comité des fêtes (association loi 1901) qui a été faite dans les règles, est fixée à demain (20 03 2015), pour une multitudes de raisons la majorités des membres du bureau souhaitent reporter cette assemblée générale annuelle à une date ultérieure. Est-il possible de la reporter ? comment annuler et modifier la date ? dans combien de jour faut-il reconvoquer le bureau ?
Merci - cordialement

Par **moisse**, le **20/03/2015** à **09:24**

Bonjour,Le temps parait manquer pour annuler.Mais il est toujours possible de décider en AG le report de celle-ci par un vote.Des contestations pourront survenir, mais sauf dans les grosses associations, il serait étonnant qu'un adhérent traîne tout le monde en justice.Pour la convocation du bureau personne ne peut vous répondre. Le bureau se réunit s'il est régulièrement convoqué et c'est tout.